Notre établissement

Établissement public placé sous la tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé, l'ANSM assure, au nom de l'État, la sécurité des produits de santé et favorise l'accès à l'innovation thérapeutique. Elle agit au service des patients, aux côtés des professionnels de santé et en concertation avec leurs représentants.

L'ANSM est dotée de deux instances chargées de sa gouvernance : un Conseil d'administration et un Conseil scientifique. Elle s'appuie par ailleurs sur des instances consultatives et un service de déontologie de l'expertise, qui contribuent à garantir l'indépendance et l'impartialité de ses décisions.

Pour tout savoir sur notre établissement et notre organisation, rendez-vous dans la rubrique «Qui sommes-nous ? ».

Renouvelé en septembre 2020 pour une durée de 3 ans, le Conseil scientifique est présidé par Joël Ankri dont nous vous proposons ci-dessous une interview.

Regard sur... le Conseil scientifique

Interview de Joël Ankri, Président du Conseil scientifique de l'ANSM

Parlez-nous de votre parcours et expliquez-nous pourquoi vous avez accepté la fonction de président du Conseil scientifique de l'ANSM ?

Je suis médecin et Professeur émérite de Santé Publique à l'Université Paris-Saclay.
Mon parcours professionnel a toujours été tourné vers la santé publique avec une activité clinique consacrée à la gérontologie et à la gériatrie.
J'ai également dirigé une unité INSERM sur le vieillissement et les maladies chroniques et j'ai exercé les fonctions d'enseignant à l'Université Paris-Descartes dans le cadre d'un DU dédié à la santé publique.
Il y a plusieurs années, j'ai aussi collaboré avec la revue Prescrire et j'ai exercé des fonctions d'expert pour l'Agence du médicament et ses groupes de travail sur la maladie d'Alzheimer et les maladies neurodégénératives.
C'est donc naturellement que je me suis proposé pour être membre du Conseil scientifique de l'ANSM en 2020 et j'ai été élu président par mes pairs.

Quelle est, selon vous, la place du Conseil scientifique dans la politique scientifique de l'établissement ?

Le Conseil scientifique a pour rôle de veiller à la cohérence de la politique scientifique de l'ANSM, notamment par l'identification de nouvelles problématiques liées aux produits de santé qui au-delà de la santé publique s'inscrivent désormais dans une dimension sociétale et ce, dans un contexte national, européen et international...
Le médicament a toujours occupé une place centrale, pas uniquement d'un point de vue pharmacologique, mais aussi et surtout parce qu'il constitue pour moi un véritable traceur du système de santé et des comportements.
C'est cette dimension que je souhaite apporter au Conseil scientifique.

En tant que président, mon ambition est de redonner sa place et du sens au Conseil scientifique en lien avec les équipes de l'Agence.
C'est un point essentiel que nous partageons avec tous les membres.
Le Conseil va agir en collectif mais nous allons aussi travailler de façon étroite et intégrée avec les équipes de l'ANSM et ses instances tout en veillant à conserver notre indépendance et notre rôle de garant de la politique scientifique.

Quelles sont/seront les priorités de votre mandat et comment ces priorités sont-elles définies ?

Notre rôle est purement scientifique mais dans le domaine des produits de santé, les problématiques sociétales sont majeures et la place du patient de plus en plus prégnante.
Le Conseil scientifique doit tenir compte de ces dimensions et apporter une vision globale et transversale sur les questions qui lui sont posées par les équipes de l'ANSM ou les sujets qu'il choisit d'explorer. Il doit se positionner avant tout dans une démarche d'intérêt général. Il en a la capacité et la volonté. Il est d'ailleurs composé de membres aux profils pluridisciplinaires et spécialistes des questions de pharmacologie, toxicologie, pharmacie, cancérologie, chirurgie, biotechnologie, informatique médicale, épidémiologie, santé publique, sciences humaines et sociales, éthique.
Notre programme est en cours d'élaboration et nos premières actions porteront sur deux grandes thématiques de santé publique : les nanoparticules dans les produits de santé et la place du patient dans le rapport au Bénéfice et au Risque.
Nous sommes également au service des équipes de l'Agence pour approfondir des questions de sciences et enrichir l'expertise de l'établissement.
A l'heure actuelle, nous avons été sollicités pour rendre un avis sur l'exposition aux médicaments pendant la grossesse et sur l'usage inapproprié des médicaments.
Cette collaboration avec les équipes de l'ANSM est fondamentale.
C'est ainsi que nous œuvrerons tous ensemble pour la science et la santé publique.

Temps fort

Nomination du nouveau Conseil scientifique (septembre)

Le Conseil scientifique de l'ANSM a été renouvelé en septembre 2020 pour une durée de 3 ans. Son Président est Monsieur Joël Ankri. Il est composé de 16 membres choisis en raison de leur domaine de compétence, parmi lesquels figurent des personnalités scientifiques étrangères.

Découvrez ci-dessous l'intégralité de la partie "Notre établissement"

En téléchargeant les sous-parties de votre choix

- L'ANSM en bref
- Les instances de gouvernance
- Le Contrat d'objectifs et de performance